

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

FB/LN/LC/CJ n° 2019/09

Objet de la délibération :

**OBJET**

Acquisition de parcelles  
traversées par un chemin rural  
d'accès au bois de la Diane,  
cadastrées  
Aba367 et Aba 439, propriétés  
de  
Monsieur BARREAU et Madame  
BARTHEL

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :  
3/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. BELHOMME  
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à B. BONVIN  
CHERGUI Cendrène, pouvoir à B. ESTAMPE  
HAMARD Roland, pouvoir à D. METRAL-CHARVET

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Le Conseil municipal,

**VU** les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui disposent que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations Immobilières effectuées par la commune ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 9/09/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Avis de France Domaine pour connaître la valeur vénale des parcelles traversées par un chemin rural d'accès au bois de la Diane, cadastrées Aba367, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> et Aba439, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>,

**CONSIDERANT** que l'estimation du service des Domaines datant du 18/10/2019 fixe la valeur vénale de cette emprise à 215 €,

**CONSIDERANT** le courrier de Monsieur et Madame BARREAU Matthieu en date du 20/05/2019 sollicitant la cession de ces parcelles à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- **A ACQUERIR** les parcelles traversées par un chemin rural d'accès au bois de la Diane, cadastrées Aba367, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> et Aba439, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur BARREAU Matthieu et Madame BARTHEL Amélie au prix de 215 €.

- **A CONFIER** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

- **A LE SIGNER**

- **A PRENDRE** toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et Délibéré à Epernon, le 9 décembre 2019  
Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191209-D2019\_12\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2019

Publication : 12/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

